



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34977

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude exprimée par de nombreux professeurs de sciences économiques et sociales suite à son annonce, le 17 juillet 2008, d'un projet de réforme du lycée d'enseignement général et technologique, au lendemain des conclusions du rapport Guesnérie qui lui ont été remises début juillet. Face aux critiques répétées des associations proches des milieux patronaux sur le contenu des programmes de sciences économiques et sociales, ils tiennent à rappeler que celles-ci contribuent largement à l'éducation citoyenne, tant par les contenus que les méthodes mises en oeuvre. Par ailleurs, la filière SES offre de nombreux débouchés post bac que traduisent des effectifs en constante augmentation. Cette réussite tient pour beaucoup à la cohérence des enseignements proposés. Les enseignants s'alertent, par conséquent, d'une réforme présentée, sans raison d'être, dans l'urgence, avec une phase de concertation prévue pour s'achever d'ici deux mois, en décembre. Ce calendrier volontairement serré semble destiné à faire la part belle aux pressions d'associations proches des milieux patronaux dans la rédaction des programmes. Ainsi, le projet de SES remis par l'institut de l'entreprise se réduit à un programme d'économie, trouvant son inspiration dans un courant de pensée unique, au lieu de croiser, comme c'était le cas jusqu'à présent, de nombreuses sciences, économiques et sociales, afin d'explicitier un fait social. Ils s'inquiètent donc d'une dérive qui confierait à des groupes de pression la rédaction des programmes de l'enseignement secondaire plutôt qu'au travail, en toute transparence, d'une commission composée d'universitaires et d'enseignants du secondaire, ainsi que le veut la tradition de l'école républicaine. Il lui demande donc quelles garanties de réelle concertation, pluralisme et transparence, il entend présenter dans le cadre de l'élaboration du contenu des programmes scolaires.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnérie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux

programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34977

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9682

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704